



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 49363

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale à propos d'un décret d'application de la loi de 2002 dite de rénovation de l'action sociale et médico-sociale, Hôpital 2007. Cette loi instaure, par département, un centre référent ressources dont la mission est de recenser tous les enfants ou adolescents susceptibles de nécessiter un soutien psychologique. En Finistère, ce centre ressources est le centre hospitalier universitaire de Brest. Sans vouloir remettre en cause cette structure, il apparaît que les délais de mise en relation entre les patients et les intervenants des CMPP se trouvent considérablement allongés, ce qui n'est pas bénéfique pour la prise en charge médico-sociale. C'est pourquoi elle l'interroge sur le point de savoir s'il envisage de prendre des mesures nouvelles pour apporter plus de souplesse au fonctionnement des structures.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49363

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8291